



**PREFECTURE  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°91-2024-067

PUBLIÉ LE 25 MARS 2024

# Sommaire

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES /**

91-2024-03-22-00003 - - 2024-DDFiP-028 : Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle de la trésorerie Essonne-Amendes Taxes d'urbanisme tous les lundis à compter du lundi 8 avril 2024 jusqu'au lundi 1er juillet 2024 inclus. (1 page)

Page 3

## **PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DU CABINET DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

91-2024-03-25-00002 - ARRETE N°2024-PREF-DCSIDPC-BDPC 323 DU 21 mars 2024 portant modification de l'agrément AMPHIA CONSEIL et FORMATION (2 pages)

Page 5

91-2024-03-25-00003 - ARRETE N°2024-PREF-DCSIDPC-BDPC-324 du 21 mars 2024 portant modification de l'agrément DEXIA FORMATION (2 pages)

Page 8

91-2024-03-25-00001 - attribution de la médaille pour Acte de Courage et de Dévouement (2 pages)

Page 11

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

91-2024-03-22-00003

- 2024-DDFiP-028 : Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle de la trésorerie Essonne-Amendes Taxes d'urbanisme tous les lundis à compter du lundi 8 avril 2024 jusqu'au lundi 1er juillet 2024 inclus.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne  
27 rue des Mazières  
91011 ÉVRY-COURCOURONNES Cedex

**DÉCISION n° 2024 - DDFiP - 028**

**Arrêté relatif à l'ouverture au public de la trésorerie Essonne-Amendes – Taxes  
d'urbanisme**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne,  
Administrateur de l'État

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-096 du 4 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de l'Essonne à M. Laurent FOURQUET, Administrateur de l'État, directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne.

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

La trésorerie Essonne-Amendes – Taxes d'urbanisme sise 28 desserte de la butte creuse sera fermée à l'accueil du public tous les lundis à compter du lundi 8 avril 2024 jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 inclus.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

À Évry-Courcouronnes, le 22 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances publiques

  
Laurent FOURQUET  
Administrateur de l'État

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-25-00002

ARRETE N°2024-PREF-DCSIDPC-BDPC 323 DU 21  
mars 2024 portant modification de l'agrément  
AMPHIA CONSEIL et FORMATION



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DE LA PRÉFÈTE  
BUREAU DÉFENSE ET PROTECTION CIVILES**

**ARRÊTÉ n° 2024 – PREF – DCSIPC – BDPC – 323 du 21 mars 2024  
Portant modification de l'agrément de la société AMPHIA Conseil et Formation  
Pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les  
établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

**Vu** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLE-RI, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Franck LEON, administrateur de l'Etat de deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-077 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Franck LEON, Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne

**Considérant** le dossier présenté à l'appui de cette demande modificative ;

**Considérant** l'avis favorable émis le 18 mars 2024 par le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne ;

**Sur** proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Essonne ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

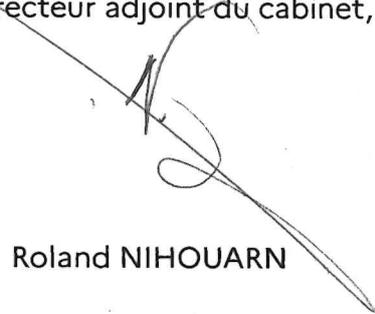
Il est ajouté le formateur suivant à la société AMPHIA Conseil et Formation (n° d'agrément 91/01) dont le siège social et le centre de formation sont situés au 2 rue du Bois Sauvage, Evry-Courcouronnes (91) :

- WINTHER Philippe, diplômé du SSIAP 3

### **Article 2 :**

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours et le directeur de la société AMPHIA Conseil et Formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur adjoint du cabinet,

  
Roland NIHOARN

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-25-00003

ARRETE N°2024-PREF-DCSIDPC-BDPC-324 du 21  
mars 2024 portant modification de l'agrément  
DEXIA FORMATION



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DE LA PRÉFÈTE  
BUREAU DÉFENSE ET PROTECTION CIVILES**

**ARRÊTÉ n° 2024 – PREF – DCSIPC – BDPC – 324 du 21 mars 2024  
Portant modification de l'agrément de la société DEXIA Formation  
Pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les  
établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

**Vu** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLE-RI, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Franck LEON, administrateur de l'Etat de deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-077 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Franck LEON, Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne

**Considérant** le dossier présenté à l'appui de cette demande modificative ;

**Considérant** l'avis favorable émis le 21 mars 2024 par le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne ;

**Sur** proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Essonne ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La modification de présidence et d'organisation de l'organisme de formation DEXIA Formation, (n° d'agrément 91/29) dont le siège social et le centre de formation situés au 87 route de Grigny, Ris-Orangis (91), est la suivante :

- GRIGNON Laura, nouvelle présidente DEXIA formation
- YERGIN Sedar, représentant le groupe NOUVEL R

### **Article 2 :**

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours et le directeur de la société DEXIA Formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur adjoint du cabinet,

Roland NIHOARN

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-25-00001

attribution de la médaille pour Acte de Courage  
et de Dévouement



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Cabinet  
Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

**ARRETE PREFECTORAL  
2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°328 du 25 mars 2024  
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

**VU** le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

**VU** la demande formulée par le Contrôleur Général Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité en date du 09 janvier 2024 ;

**SUR PROPOSITION** du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La médaille de bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée à **M. Stéphane SKANDAR, Gardien de la paix**

**Article 2:** Le Directeur du Cabinet de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète



Frédérique CAMILLERI